

Séance du 17 SEPTEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire.

Étaient présents :

M. Alain BESNIER, M. Laurent CAURET, Mme Brigitte GAINARD, M. Daniel ALAIN, M. Eric VÉRITÉ, M. Dominique ANDRÉ, M. Laurent BOBOUL, Mme Stéphanie CANTIN, M Pierre DELAHAIE, Mme Alice JEANNE, Mme Pascale LERAY, Mme Béatrice OLIVIER, M. Yohann PIERRE

Absents excusés : Mme Caroline ÉVRARD, Mme Aurélie JAMIN (procuration donnée à Mme Brigitte GAINARD), M. Richard MAREAU (procuration donnée à M. Laurent BOBOUL), José SAMPAIO-COELHO (procuration donnée à M Daniel ALAIN).

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CANTIN

Convocation : 13/09/2024

Date d'affichage :

1) Approbation du compte-rendu du 27 juin 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité le compte-rendu du 27 juin 2024.

2) Décision du Maire

Le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise depuis le dernier Conseil municipal :

- Décision n°0010-2024 du 16/07/2024 : RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION – DIA07220524Z0010 reçue en mairie le 15/07/2024 – 4 rue de la Vingt - trois– 610 m²

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision prise.

3) Budget supplémentaire 2024

DEL 2024-027

Suite à la délibération 2023 – 067 du Budget Primitif 2024, le Compte Administratif 2023 et l'affectation des résultats 2023, le Budget Supplémentaire est présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2024.

4) Renouvellement de la convention avec LA POSTE

DEL 2024 -028

La convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste agence communale (éligible au fonds de péréquation) arrive à échéance le 29 septembre 2024.

Une nouvelle convention est présentée dans laquelle sont précisés les produits complémentaires qui pourront être proposés :

- Pochette pour l'accès à certains services pour les seniors notamment « veiller sur mes parents » et « tablette Ardoiz (pochette déjà disponible à l'agence postale de Montbizot).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, la signature de la convention suscitée.

5) Convention Académie de Nantes pour la mise à disposition des AESH

DEL 2024 -029

L'Académie de Nantes peut mettre à disposition des accompagnants d'Elèves en situation de handicap recrutés initialement par l'Education Nationale lors des temps périscolaires pour les enfants bénéficiant d'une notification d'accompagnement.

Une convention cadre est nécessaire et des conventions tripartites avec les AESH également. Elles sont en cours d'élaboration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature des conventions suscitées.



6) Modalités de publication des délibérations prises par les communes et leurs groupements en l'absence de site internet

DEL 2024-030

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 sont venus modifier les modalités de publicité et d'entrée en vigueur des actes des collectivités territoriales. Ces textes font de la publication électronique des actes de la formalité de publicité de droit commun.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés avaient le choix entre trois modes de publicité :

- Publication sous forme électronique
- Publication au format papier,
- Affichage en mairie.

La commune de Montbizot disposant d'un site internet et d'un panneau d'affichage extérieur pouvant être consultés par les administrés, choisit ces modalités de publication des actes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette disposition.

7) Convention avec Caniroute

DEL 2024-031

Accueil des animaux errants avec ramassage : Le tarif demandé par habitant pour 2025 est de 0,75 € HT €. Ce tarif est identique au tarif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de la convention.

8) Assises 2025 – Etablissement de la liste annuelle départementale des jurés d'assises

DEL 2024-032

L'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises 2025 est actuellement en cours d'élaboration.

A la suite de ce tirage au sort, une personne peut être désignée pour exercer, au cours de l'année 2025, les fonctions de juré au sein de la Cour d'Assises de la Sarthe, qui comporte un jury composé de 6 ou 9 jurés, pour le jugement des crimes.

Toutefois, la personne ne sera désignée à exercer ces fonctions de juré qu'après un second tirage au sort de la commission spéciale placée auprès de la Cour d'assises de la Sarthe.

Le Conseil municipal **procède au tirage au sort** selon les modalités arrêtées par la Préfecture de la Sarthe.

9) Divers

- PSC – Prévoyance – Mise en place pour 2025
- Suppression du réseau cuivre – information
- Appel à manifestation d'intérêt portant sur le déploiement de services régionaux de location de vélos courte durée
- Bilan saison estivale
- Point communautaire
- Point commissions
- Point sur souscription Orgue de l'Eglise
- Calendrier des prochains conseils et commissions
-

Dates à retenir :

journées du patrimoine – 21 et 22 septembre 2024
journée citoyenne – 21 septembre 2024
Congrès des Maires – 19 octobre 2024

Fin de la séance : 23h30

1 personne extérieure au conseil présente pendant toute la séance.



Alain BESNIER

Laurent CAURET

Brigitte GAINARD

Daniel ALAIN

Éric VÉRITÉ

Pierre DELAHAIE

Alice JEANNE

Dominique ANDRÉ

Aurélié JAMIN
(Procuration à B.GAINARD)

Laurent BOBOUL

Caroline ÉVRARD

Pascale LERAY

José SAMPAIO-COELHO
(Procuration à D ALAIN)

Stéphanie CANTIN

Béatrice OLIVIER

Richard MAREAU
(Procuration L BOBOUL)

Yohann PIERRE





Publié le : 15/08/2025 13:19 (Europe/Paris)

Par : Mairie

https://www.intramuros.org/montbizot/documents_administratifs/37803